



COMMUNE D'ICOGNE
Rte de la Bourgeoisie 7 - 1977 Icogne
Tél. 027 484 20 00 - Fax 027 484 20 09
www.icogne.ch

COMMUNE ET BOURGEOISIE D'ICOGNE

DIRECTIVES CONCERNANT L'UTILISATION DE LA SALLE BOURGEOISIALE

La salle Bourgeoisiale d'Icogne est exploitée par la Commune d'Icogne.

RÉSERVATIONS

Les réservations sont reçues par la Commune d'Icogne au numéro 027/484.20.00.

TARIFS

Non domiciliés	: Chf 100.—
Domiciliés	: Chf 70.—
Bourgeois	: Chf 50.—

Les locations se paient en argent comptant au bureau communal lors de la remise de la clé.

En cas d'annulation, la location sera facturée.

NETTOYAGE

La salle est remise propre et en ordre.

Le nettoyage est assuré par les utilisateurs qui veilleront :

- à nettoyer - Les tables et les bancs
- La cuisine, la vaisselle
- Le sol
- Les WC

- à enlever - Tous les restes de nourriture et de boisson
- Les ordures ménagères
- Les bouteilles
- Les emballages

à transporter Les matériaux à éliminer vers le plus proche container

Il est interdit de fumer dans la salle.

Le contrôle sera effectué par un employé communal. Sur la base de son rapport, les locataires sont avisés qu'un montant de Chf 100.— à Chf 200.— sera facturé pour la remise en état et le nettoyage éventuel de la place. Les dégâts aux installations seront également facturés.

RESPONSABILITÉ

Toute activité illicite ou dangereuse y est interdite.

La salle Bourgeoisie est placée sous la responsabilité des utilisateurs.

La Commune et la Bourgeoisie d'Icogne déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

La salle étant située dans le village, la quiétude des citoyens doit être préservée. Dès 22h00, le bruit ne devra plus être audible à l'extérieur de la salle.

VÉHICULES

En outre, les automobilistes veilleront à utiliser les parkings communaux du village (attention zone bleu) pour stationner leur véhicule privé.

CLÉ

Le locataire prendra possession de la clé, au bureau communal d'Icogne, au plus tôt le jour précédent la location, pendant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30.

La clé sera rendue lors du contrôle effectué par un employé communal. En cas d'indisponibilité, elle sera déposée dans la boîte aux lettres de la commune ou au bureau communal le jour suivant la location au plus tard.

La perte de la clé sera facturée Chf 50.—.

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

loue la salle Bourgeoisiale d'Icogne le _____, prends
connaissance et accepte les conditions ci-dessus.

Signature : _____